

## **Christophe Dister, sur la situation économique des communes.**

La situation économique des communes a fait l'objet de deux interpellations, l'une en question d'actualité le 17 juin et l'autre en question écrite le 30 septembre et je suis surpris de votre réponse.

Vous m'avez répondu que le plan stratégique transversal (PST) en est toujours à sa phase pilote et qu'il sera rendu obligatoire pour l'ensemble des communes pour la prochaine mandature en 2019.

La mise en place du PST est une très bonne initiative mais, aujourd'hui, la situation financière des communes est préoccupante et les pouvoirs locaux doivent se restructurer pour éviter toute une série de dysfonctionnements qui coûtent cher à la collectivité. Il y a des difficultés qu'il faut traiter maintenant. En 2019, le nombre de communes en difficulté aura fortement augmenté.

Alors, Monsieur le Ministre, quelles sont les initiatives que vous comptez prendre, et mettre en place avant 2019, pour faire en sorte que les communes puissent faire face aux difficultés qui se présentent et assumer leurs missions dans les meilleures conditions possibles tout en offrant des services de qualité en phase avec l'évolution actuelle de la société ?

## **Jean-Luc Crucke, sur "La poursuite de la politique du Housing First"**

La lutte contre le sans-abrisme et la lutte contre la pauvreté militent pour que soit maintenue la politique du Housing First, initiée par le Federal, mais transférée aux Régions en avril prochain, une évaluation du processus devant être communiquée en juin 2016.

Nonobstant l'évaluation suscitée, le succès de cette politique est indubitable et les acteurs de terrain sont en droit d'attendre une position claire et ferme du gouvernement wallon.

Quelles sont les décisions prises par le Ministre du Logement et son collègue Prevot dans le dossier ?

Les bénéficiaires de cette politique et les opérateurs peuvent-ils être rassurés quant à la poursuite du processus ?

Quels sont les moyens budgétaires prévus sur l'exercice 2016 ?

Quelle est la manière dont le Ministre entend travailler le dossier et la problématique ? Peut-il faire le point ?

**M. BOUCHEZ, sur « la géothermie profonde »**

Monsieur le Ministre a-t-il une position pointue sur la géothermie profonde ? Entend-il la soutenir davantage ? Des projets sont-ils à l'étude pour le déblocage d'éventuels subsides ? Quelle est l'évolution de la répartition des subsides entre les projets de géothermie en surface et ceux relatifs à la géothermie profonde ? Qu'ont donné les différents projets pilote ?

## **Jean-Luc Crucke, sur "Le dossier Klimaatzaak"**

En avril 2015, l'ASBL Klimaatzaak assignait devant les tribunaux bruxellois les entités fédérées et fédérale, lui reprochant l'insuffisance des efforts programmés dans la lutte contre les émissions de gaz de serre et l'échec d'une tentative de conciliation.

Quel est le suivi de la procédure judiciaire ?

Quels sont les frais juridiques engagés dans le dossier et quel est le cabinet d'avocats qui assure la défense des intérêts du gouvernement de Wallonie ?

Est-il exact que le dossier judiciaire souffrirait d'immobilisme pour des raisons de querelles communautaires ?

## **Jean-Luc Crucke, sur "Le renforcement des normes de PEB"**

Le gouvernement semble avoir approuvé, en première lecture, le 12 novembre dernier, un arrêté renforçant les normes de performance énergétique des bâtiments (PEB).

Quelles sont ces nouvelles normes et leur champ d'action ?

Comment éviter qu'elles n'aient pour conséquence de provoquer une inflation des prix et une nouvelle perte de marchés pour le secteur du bâtiment ?

Le secteur a-t-il été concerté ? Quand ? Quelles étaient les revendications du secteur ? Quelles furent les conclusions tirées ? Un accord est-il intervenu ?

**M. BOUCHEZ, sur « l'appel d'offre pour une nouvelle centrale biomasse »**

La presse relève la poursuite de la production électrique à la centrale des Awirs jusqu'en 2020. Or, en mai dernier, la presse annonçait les grandes difficultés de rentabilité de cette unité biomasse ce qui avait poussé Monsieur le Ministre à lancer un appel d'offres pour la création d'une nouvelle centrale en Wallonie.

Suite à cette acceptation de la Cwape d'augmenter le nombre de certificats verts octroyés à la centrale des Awirs, trois autres installations sont également intéressées de bénéficier de la même décision.

Monsieur le Ministre peut-il nous dire ce qu'il en est de cet appel d'offre ? A-t-il effectivement déjà été lancé ? Si oui, est-il maintenu ? Si non, qu'avez-vous décidé en la matière ? Cette actualité récente change-t-elle la stratégie wallonne en matière de production électrique biomasse ?

**M. BOUCHEZ, sur « Les mesures de la PWV pour exclure la pauvreté »**

Le gouvernement a lancé une Politique wallonne de la ville (PWV) suite à l'exigence qu'à la Région de se développer vite et fort. Cette PWV a aussi la volonté de « bâtir-remembrer-rénover des quartiers nouveaux au sein ou en marge de nos cités ». Le Bureau du Plan estime que d'ici 2040 la Wallonie aurait 435000 habitants supplémentaires d'où la nécessité de créer 12000 logements par an durant 25 ans. Allez-vous suivre ces recommandations et commencer la construction de ces logements ? Si oui, quand comptez-vous démarrer ce projet? Avec quel budget ?

D'après vous, cette double démarche aurait pour but de transformer les villes qui sont souvent des « machines à exclure » et qui « concentrent la pauvreté » en pôles d'intégration et de croissance. Monsieur le Ministre, comment pouvez-vous vous assurer que la création de nouveaux quartiers ne rassemblera pas la pauvreté ? Quels mesures allez-vous mettre en place afin d'assurer la diversité socio-économique de ces quartiers ?

**Jean-Luc Crucke, sur "Le rattachement des communes de Silly, Enghien et Lessines au bassin de la Wallonie Picarde (WAPI)"**

Le Ministre n'ignore plus la volonté des trois communes de rejoindre la WAPI et l'accord des communes de la WAPI pour les accueillir.

En novembre 2014, le Ministre s'était engagé à solliciter une étude complète de son administration sur le sujet ! Cette étude est-elle à présent disponible et peut-elle être communiquée par le Ministre ?

Quel en est le contenu ? Quelles sont les conclusions et les recommandations ? Quel suivi y réserve le Ministre ?



## **Gilles Mouyard, sur « la plateforme wallonne de coordination de chantiers »**

Monsieur le Ministre, vous n'êtes pas sans savoir qu'actuellement les gestionnaires de câbles et de canalisations sont liés depuis 2012 par la signature d'une charte à suivre des bonnes conduites et pratiques. Ce texte prévoit un partage des informations sur les sous-sols, et les projets de chantiers. Mais sans aller dans la contrainte.

Dans ce cadre, la presse relayait dernièrement l'information selon laquelle Powalco (la plateforme wallonne de coordination de chantier) aurait été mise en place. Cette dernière réunit plusieurs acteurs que sont les différents organismes agréés pour placer des conduites et des lignes de réseau en ouvrant la voirie ou en franchissant les cours d'eau, ainsi que la Région wallonne.

Cependant cette ASBL ne serait pas opérationnelle avant plusieurs mois. En effet, début de l'année prochaine un appel d'offre serait lancé pour la création et la fourniture de plateforme. Et donc Powalco ne serait opérationnel qu'à partir de fin 2016.

*De plus le décret relatif à l'information, la coordination et l'organisation des chantiers sous, sur ou au-dessus des voiries ou des cours d'eau a été adopté par le Parlement wallon et publié au *Moniteur belge* du 28 novembre 2013, qui prévoit une obligation de coordination n'est toujours pas mis en œuvre.*

Monsieur le Ministre, quelle est votre analyse de la situation ? Confirmez-vous les informations relayées par la presse ? Quand Powalco sera-t-elle opérationnel ? Comment expliquez-vous le retard de la Wallonie en la matière ? Comment cette ASBL sera-t-elle financée ? Les gestionnaires de câbles et de canalisations participeront ils au financement de cette ASBL ? Qu'en est-il de la mise en œuvre du décret de 2013 ? Une partie de cette plateforme sera-t-elle ouverte au grand public pour qu'il se puisse se tenir informé de l'état d'avancement des chantiers ?

## **Jenny Baltus-Möres, sur le rôle des communes dans le déploiement numérique**

Je pense que vous êtes au courant des multiples obstacles et difficultés que rencontre votre collègue Monsieur Marcourt pour tenir sa promesse de "transformer la Wallonie en terre d'excellence numérique" et de "s'engager à défendre un accès suffisant aux réseaux de télécommunication pour les citoyens et les entreprises des zones rurales, notamment en développant un dialogue proactif avec les opérateurs de téléphonie mobile et de connexions à haut débit."

Dans ce contexte, je m'adresse à vous en tant que Ministre de Pouvoirs locaux pour développer une piste alternative afin d'atteindre ces objectifs du Plan Marshall 4.0.

Pour ce faire, je vais prendre l'exemple des communes allemandes qui peuvent agir dans le cadre d'une sorte d'auto-administration communale dans les cas où le marché échouerait. Cela veut donc concrètement dire que dans des situations où il est impossible de trouver une entreprise de télécommunication qui veut garantir l'approvisionnement d'un certain territoire, l'aménagement peut être réalisé par les pouvoirs publics.

Ainsi, étant donné que l'octroi ou non d'aides publics est régi par le droit de la concurrence de l'Union européenne, de telles aides peuvent-elles être octroyées aux communes désireuses d'améliorer les connexions internet sur leur territoire ? Pensez-vous qu'il est réalisable d'atteindre les objectifs fixés par le Gouvernement wallon sans le soutien et la collaboration des communes ?

**M. BOUCHEZ, sur « les contrôles de sécurité au sein des zones de secours »**

Lorsque le Service public de Wallonie demande à une zone de secours d'établir un rapport de sécurité pour une entreprise SEVESO, le travail d'analyse de sécurité peut être réalisé par les pompiers de la zone comme il en est prévu par arrêté royal. Cependant, il arrive que les responsables de la zone décident de faire appel à un consultant extérieur. Or, recourir à un consultant extérieur coûte plus cher comme l'actualité le rappelle avec cette dénonciation de fraude au marché public dans la zone de secours Hainaut-Centre.

Le Service public de Wallonie indique-t-il suffisamment aux zones de secours qu'elles peuvent elles-même réaliser les contrôles de sécurité ? Monsieur le Ministre n'estime-t-il pas que faire appel à des consultants extérieurs en la matière relève de dépenses inutiles quand les pompiers de la zone peuvent s'en charger ? Quelle est la plus-value des consultants externes par rapport à l'expertise des pompiers dans l'analyse de la sécurité d'entreprises SEVESO ?

**Pierre-Yves Jeholet sur le cadastre des rémunérations des  
gestionnaires et administrateurs publics dans les  
intercommunales et dans les sociétés de logement de service  
public**

Le Code de la démocratie locale et de la décentralisation prévoit en son article L1523-17 que chaque intercommunale établit chaque année un rapport écrit comprenant les informations complètes sur :

1° les jetons de présence, éventuelles indemnités de fonction et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux membres des organes de gestion, en fonction de leur qualité d'administrateur, de président ou de vice-président, ou de membre d'un organe restreint de gestion;

2° les rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux fonctions de direction.

Ce rapport est transmis au Gouvernement qui le communique annuellement au Parlement wallon.

Monsieur le Ministre, disposez-vous aujourd'hui de toutes les données pour établir ce rapport ? Vous avez évoqué récemment en séance plénière que cinq intercommunales n'ont pas répondu à leurs obligations en la matière. Qu'en est-il à présent ? Quelles sont ces intercommunales ? Envisagez-vous de revoir la disposition qui ne prévoit aucune sanction à l'égard des intercommunales qui ne respectent pas le prescrit légal ? Quand serez-vous en mesure de transmettre ce rapport au Parlement ?

D'autre part, dans aucune de vos interventions, vous n'avez fait état des sociétés de logement de service public. Les avez-vous sollicitées pour qu'elles vous transmettent pareilles informations ? Disposez-vous d'un cadastre complet ?

## **Magali Dock, sur la création de logements publics.**

La Région wallonne a instauré un quota de 10% de logements publics par commune en 2007. En 2013, sous l'impulsion de votre prédécesseur, le Ministre Nollet, un arrêté prévoyait des sanctions financières pour les communes ne respectant pas ce quota. Actuellement, seulement 40 communes sur 262 atteignent le nombre de 10%, ce qui démontre bien la difficulté de ce dossier. Instaurer 10% de logements publics dans toutes les communes est clairement une « fausse bonne idée » et complètement irréaliste.

Vous avez annoncé un nouveau décret dans le courant de juin 2016 pour simplifier les règles et permettre aux communes d'ajuster le nombre de logements publics à créer en fonction des réalités rencontrées sur le terrain.

Pouvez-vous m'en dire plus concernant ce nouveau décret ? Le Gouvernement wallon compte-t-il abandonner ce quota de 10% ?

Vous avez aussi annoncé un nouvel arrêté aux bases juridiques plus solides que le précédent pour mettre en œuvre des sanctions financières aux communes qui ne respecteront pas ce nouveau décret.

Quel sera le montant des sanctions ?